

## MOTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

### **PROJET DE LOI RENFORÇANT LA SECURITE INTERIEURE ET LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME**

Adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale du 7 juillet 2017

\* \*

**Le Conseil national des barreaux, réuni en Assemblée générale le 7 juillet 2017,**

**CONNAISSANCE PRISE** du projet de loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme présenté par le Ministère de l'intérieur au Conseil des ministres le 22 juin 2017,

**DEPLORE** que la sortie de l'état d'urgence ne soit envisagée qu'au prix de l'inscription dans le droit commun de mesures gravement attentatoires aux libertés individuelles,

**CONSTATE** que l'usage extensif des mesures prévues par l'état d'urgence et l'adjonction à l'ultime projet de loi le prolongeant de dispositions destinées à limiter le droit de manifester mettent en évidence le risque que fait peser sur la démocratie un dispositif législatif d'exception.

**S'OPPOSE** à la mise à l'écart du juge judiciaire au bénéfice du pouvoir exécutif,

**RAPPELLE** l'engagement pris par le président de la République de soumettre au contrôle du juge judiciaire toutes les mesures limitant l'exercice des libertés individuelles

**DEMANDE** au législateur de soumettre toutes les mesures portant atteinte aux libertés individuelles à l'autorisation du juge judiciaire, de prévoir des recours effectifs, de garantir l'exercice des droits de la défense et la protection du secret professionnel et de prévoir un mécanisme de contrôle parlementaire de l'application de ce texte.

\* \*

Fait à Paris le 7 juillet 2017